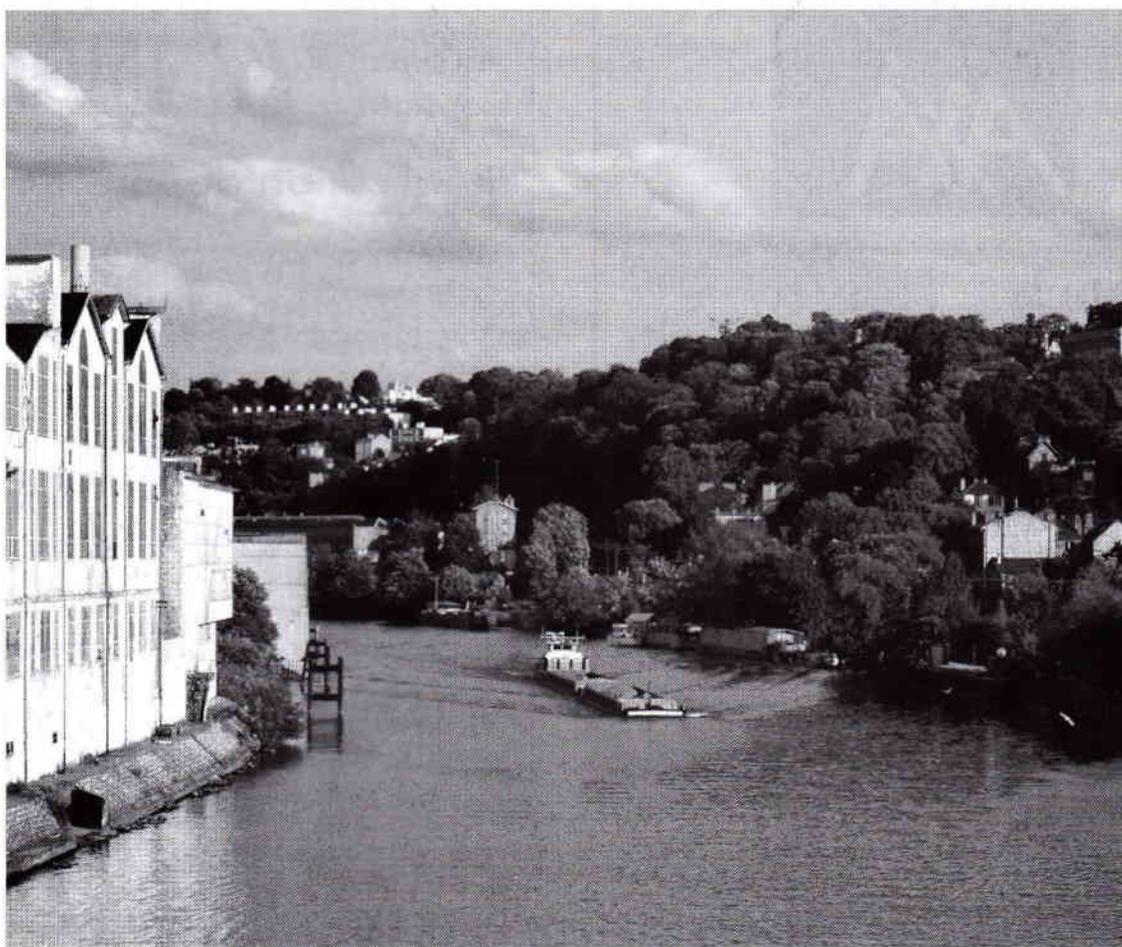


Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

Bulletin N° 106

2001 - N° 3



Les coteaux boisés de Meudon, espace naturel sensible du Val-de-Seine
(Cliché : Alexandre PETZOLD)

SOMMAIRE

Les espaces naturels sensibles des Hauts-de-Seine	p. 3
Meudon et le Schéma départemental des espaces naturels sensibles	p. 13
Avis sur l'aménagement de la route départementale 7 à Meudon-sur-Seine	p. 16
Avis sur la modification du plan d'occupation des sols	p. 18
Nouvelles brèves	p. 20

TAPISSERIE
SIÈGES
CADEAUX
STORES
PAPIERS PEINTS

"Bellevue Décoration"

Maison fondée en 1926

J. DESCOUT

RIDEAUX
LITERIE
LUMINAIRES
CANAPÉS
TENTURES MURALES

21, rue Marcel-Allégot, 92190 MEUDON - ☎ 01 45 34 11 78 - Fax 01 45 34 94 06



**Francis
DAGORT**

Agent Général

*Un Conseiller
à votre service*

**TOUTES
ASSURANCES**

**Vie
Placements**

28 bis, rue de la République, 92190 MEUDON
☎ 01 45 34 16 13 - Fax 01 46 26 16 44

**IMPRIMERIE
REPROGRAPHIE**

J'IMPRIM
TYPO-OFFSET

Réalisation de tous travaux

26, rue Drouet-Peupion
92240 MALAKOFF

☎ 01 47 36 21 41
Fax 01 47 36 21 94



Cadeaux
Objets utiles
pour la maison ...

l'artisanie

61, rue de la République
☎ 01 46 26 71 57

92190 MEUDON
Ouvert le dimanche



BULLETIN D'ADHÉSION

Mme, Mlle, M. _____

Adresse : _____

adresse, pour l'année en cours, au Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, 6, avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon.

un chèque bancaire

(ou) un chèque postal (C.C.P. Paris n° 22465-15V)

d'un montant de : _____

MEMBRE ACTIF 15,24 € MEMBRE BIENFAITEUR, À PARTIR DE 25 €

Date : _____

Signature : _____

La cotisation annuelle comporte le service du Bulletin (3 numéros par an)

LES ESPACES NATURELS SENSIBLES DES HAUTS-DE-SEINE

Le patrimoine naturel des Hauts-de-Seine

Le territoire des Hauts-de-Seine apparaît bien petit au regard des grands espaces naturels d'Ile-de-France. A titre de comparaison, le département est plus petit que le seul massif forestier de Fontainebleau. Pourtant, malgré une urbanisation très marquée, les Hauts-de-Seine recèlent encore aujourd'hui une grande proportion d'espaces naturels. Le Cadastre vert départemental a ainsi recensé 7 830 hectares d'espaces végétalisés, ce qui représente environ 45 % de la surface du département.

Les relevés floristiques et faunistiques entrepris depuis quelques années par le Conseil général ont parfois révélé une richesse biologique étonnante, souvent insoupçonnée jusqu'alors (présence d'espèces protégées au niveau régional, national voire européen). Néanmoins, dans l'ensemble, ce patrimoine naturel là où il subsiste encore, se révèle particulièrement "ordinaire".

Cet état de fait s'explique par les spécificités géographiques et historiques du territoire des Hauts-de-Seine. Le contexte urbain confère de surcroît à ces espaces naturels une valeur très particulière et fait prendre conscience de leur vulnérabilité.

Une géographie très singulière

Le territoire départemental offre une diversité géographique étonnante qui découle de la rencontre du plateau de la Beauce avec la vallée de la Seine. Cette particularité morphologique est d'ailleurs à l'origine de la dénomination des Hauts-de-Seine.

La frange nord-est du plateau de la Beauce a été nettement tranchée par la Seine, formant les coteaux très de Suresnes à Courbevoie ainsi qu'à Rueil-Malmaison. Leurs pentes, peu favorables à l'urbanisation, et souvent minées par des carrières abritent certains espaces naturels majeurs du département.

Le plateau de la Beauce est divisé en plusieurs sous-ensembles par les nombreux vallons orientés vers les vallées de la Seine et de la Bièvre. Chacun d'entre eux

présente une morphologie diversifiée. Le Mont-Valérien constitue le dernier éperon de cette formation géologique. Les sols, peu favorables à la grande culture, expliquent la persistance jusqu'à nos jours de grands massifs boisés en partie sommitale tandis que de nombreux étangs occupent les fonds de vallons où affleurent des marnes imperméables.

L'autre élément majeur du paysage des Hauts-de-Seine est la Seine qui a façonné une vaste plaine alluviale et qui dessine la limite Nord du département. Elle amorce à l'aval de Paris une étonnante série de boucles en commençant par celle de Boulogne-Billancourt, suivie par celle de Gennevilliers puis par celle de Montesson qui s'ébauche à Rueil-Malmaison. Ces méandres sont d'une grande ampleur puisque pour traverser le département qui ne mesure que neuf kilomètres de Paris à Bougival la Seine parcourt 39 kilomètres ! Elle crée ainsi un vaste espace naturel linéaire avec ses berges, ses plaines alluviales et les îles qui jalonnent son parcours.

Les affluents de la Seine, plus nombreux qu'on ne croit, ont formé les nombreux vallons qui échancrent les plateaux. Bien peu sont encore à ciel ouvert même si on les devine encore à Marnes-la-Coquette, Ville-d'Avray, Meudon, Rueil-Malmaison ou Châtenay-Malabry. Seule la Bièvre offre encore des espaces naturels d'importance dans le Sud du département.

Un patrimoine naturel issu d'un riche passé historique

Si les Hauts-de-Seine ont connu une urbanisation précoce du fait de la proximité de Paris et de Versailles, cette situation leur a valu l'implantation de nombreux et vastes domaines royaux, impériaux et princiers. Beaucoup ont aujourd'hui disparu comme la Garenne de Colombes ou le parc de Berny à Antony ; mais d'autres marquent encore fortement le paysage départemental comme Saint-Cloud, Sceaux ou la Malmaison, sans parler des anciennes chasses royales devenues forêts domania-

les. Meudon est particulièrement riche dans ce domaine, d'une part avec la Grande Perspective du Domaine national - notamment la terrasse et le tapis vert - et d'autre part avec les vestiges des parcs de Brimborion et de Bellevue qui marquent encore le coteau de la Seine.

Un patrimoine naturel précieux

Outre leur intérêt écologique et paysager, les espaces naturels prennent une valeur particulièrement importante dans un milieu urbain comme celui des Hauts-de-Seine.



Les jardins imprévus de l'île Saint Germain
(Cliché : Alexandre Petzold)

Les espaces végétalisés participent fortement à l'amélioration de la qualité de l'air notamment par la fixation des poussières, des microbes et de certains produits chimiques. Ils entretiennent aussi une humidité atmosphérique qui rafraîchit l'atmosphère et contribue ainsi à rompre le dôme de pollution qui recouvre les grandes agglomérations urbaines. En outre, ils améliorent aussi la qualité des eaux de ruissellement par rétention et filtration progressive. Enfin, la couverture végétale améliore les sols par aération et production de matière organique fertile.

Les espaces naturels améliorent fortement la qualité de vie en ville. Ils offrent un dépaysement très propice à la détente. Nombreux sont les citoyens qui profitent de leurs temps de loisirs pour aller se ressourcer au cœur de la nature. C'est un facteur important pour l'équilibre psychologique des citoyens.

La qualité du paysage se traduit aussi sur le plan économique. Elle influe significativement sur le prix du foncier. Par ailleurs, l'activité de préservation et de mise en valeur du paysage et des sites naturels fournit du travail aux entreprises - qu'il s'agisse d'entreprises traditionnelles ou d'associations d'insertion - et permet donc de générer de l'emploi en luttant contre l'exclusion.

Les espaces naturels urbains offrent la possibilité de découvrir la vie sauvage à proximité de chez soi, notamment pour les enfants. Les citoyens qui ont souvent quitté l'espace rural depuis plusieurs générations ont, pour beaucoup, perdu la perception quotidienne de la nature. Le maintien d'espaces naturels au cœur de la ville a donc un rôle pédagogique fondamental à jouer.

Le succès des jardins imprévus de l'île Saint-Germain à Issy-les-Moulineaux témoigne de l'engouement du public pour la redécouverte de la nature spontanée. La préservation d'espaces naturels diversifiés répond à un besoin profond de l'être humain et représente un facteur d'équilibre dans une agglomération urbaine tournée vers l'avenir.

Un patrimoine naturel fragile

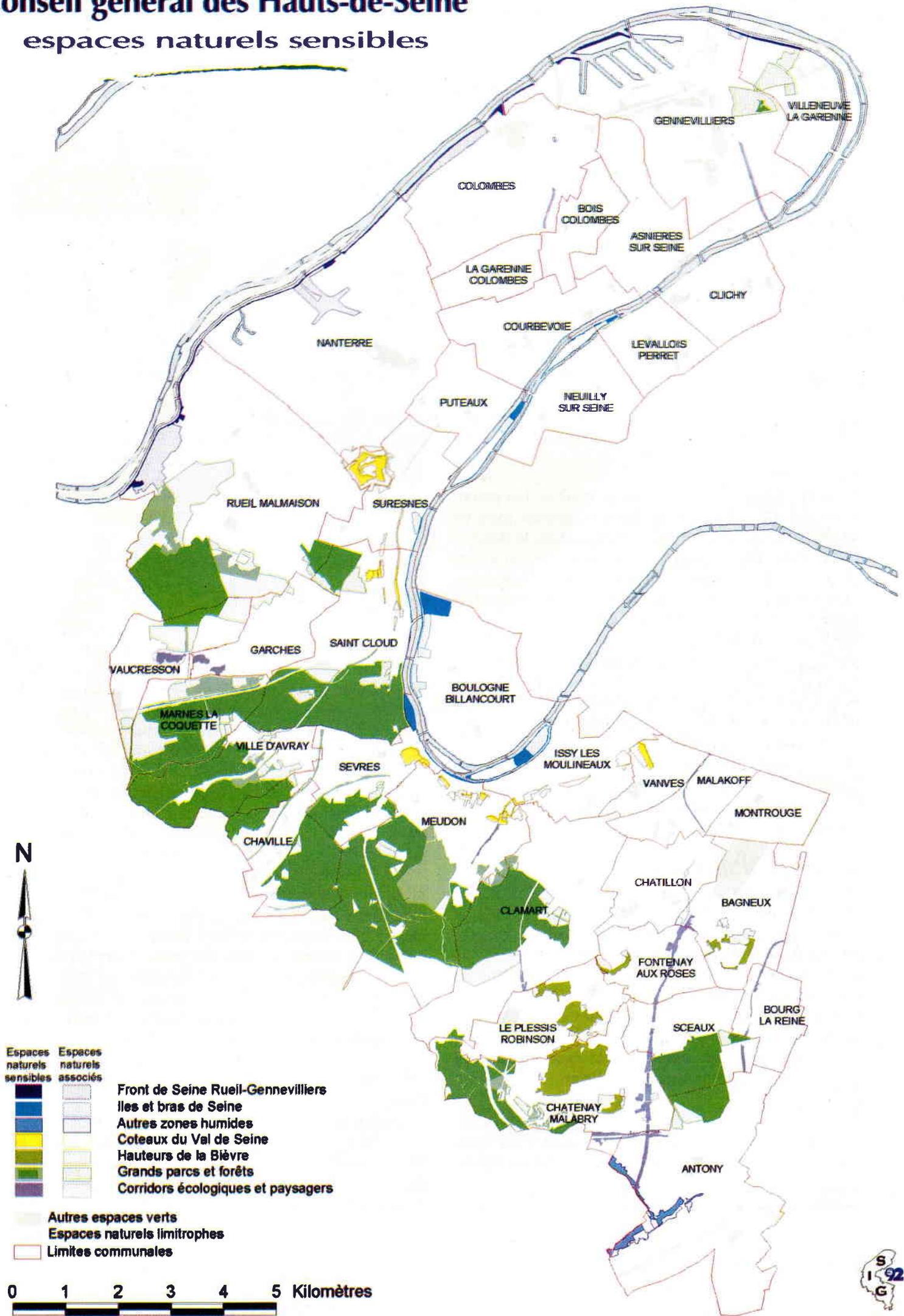
Aux portes de Paris, dans un contexte aussi urbain, l'espace est rare et très convoité. Les sites naturels sont souvent les premiers à souffrir de cette pression foncière. Pourtant, la surface des espaces verts aménagés s'accroît globalement d'année en année. La densification urbaine aboutit cependant à la disparition progressive de surfaces importantes d'espaces naturels qui dégrade petit à petit la qualité des milieux et des paysages. La nature urbaine se banalise inexorablement du fait de la minéralisation, du mitage, du cloisonnement et de la standardisation de la gamme végétale.

Pendant longtemps, la biodiversité s'est maintenue sur le territoire des Hauts-de-Seine du fait de l'existence de cultures variées, de forêts et de parcs; tous ces espaces étant en connexion les uns avec les autres. L'agriculture et l'arboriculture fruitière ont aujourd'hui totalement disparu tandis que le maraîchage ne subsiste qu'à travers les jardins familiaux. Forêts et parcs existent encore mais leurs techniques d'entretien font de plus en plus appel à la mécanisation et à la chimie ce qui nuit à la biodiversité.

L'urbanisation a perturbé de plus en plus fortement les milieux naturels dans les Hauts-de-Seine au point que la diversité de biotopes a fortement régressé. Une analyse des espaces naturels sensibles - qui représentent les sites écologiquement les plus intéressants - réalisée

Conseil général des Hauts-de-Seine

espaces naturels sensibles



à partir des données du Cadastre vert départemental donne des résultats assez éloquentes à ce propos comme le traduit le tableau ci-dessous :

Types de milieux	Superficie	Proportion
Massifs boisés	2 044 ha	74,6%
Gazons	304 ha	11,1%
Zones minérales	255 ha	9,3%
Eau (Seine non comprise)	37 ha	1,3%
Friches	31 ha	1,1%
Massif arbustif ou floral	27 ha	1,0%
Surfaces cultivées	21 ha	0,8%
Prairies	17 ha	0,6%
Zones humides	4 ha	0,2%
Total	2 741 ha	100,0%

On constate que les espaces boisés représentent à eux seuls les 3/4 des espaces naturels sensibles. Les gazons c'est-à-dire les pelouses régulièrement tondues avec un peu plus de 11 % des superficies témoignent de l'uniformisation des modes de gestion des espaces verts. Les surfaces minérales, qui couvrent plus de 250 hectares, correspondent aux voies de desserte, cheminements et esplanades mais aussi à certaines friches urbaines potentiellement intéressantes. La totalité des autres milieux ne représente que 5 % des espaces naturels sensibles.

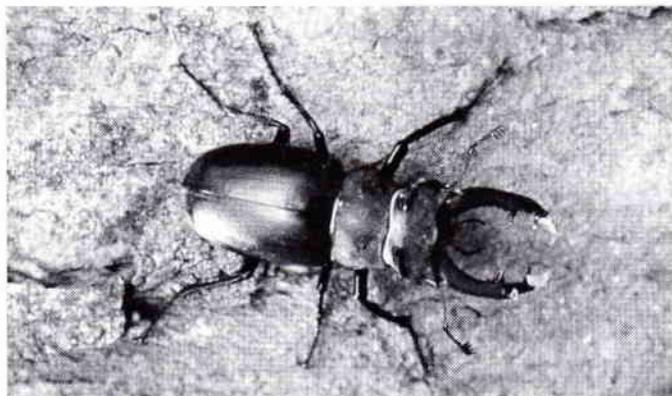
Le schéma des espaces naturels sensibles vise à préserver ou à restaurer des milieux aujourd'hui en passe de disparaître dans le département : prairies de fauche, zones humides (berges des cours d'eau, étangs et mares, marais et prairies humides), fourrés et fruticées¹, boisements en phase de déclin.

Les leçons d'une tempête

Le coup de vent du 26 décembre 1999 a démontré en quelques heures la vulnérabilité d'espaces naturels dont la végétation s'était développée au cours des décennies, voire des siècles passés. Ce phénomène impressionnant fait cependant partie des perturbations qui viennent régulièrement bouleverser les écosystèmes et ses conséquences sont loin d'être exclusivement négatives. Il apparaît même que la biodiversité s'en trouvera améliorée dans les années à venir.

La chute des arbres a modifié la structure végétale si bien que l'on est passé très rapidement d'un espace fermé (boisé) à un espace ouvert. Le milieu va rapide-

ment être colonisé par des espèces pionnières et opportunistes qui vont recouvrir très rapidement le sol et le protéger de l'érosion. De même, certaines espèces animales vont profiter de l'ouverture du milieu pour venir s'y installer ou s'y nourrir. Cela permettra de rétablir une variété de milieux favorable au maintien d'espèces qui ne vivent pas dans des boisements adultes et fermés.



Le lucane, une espèce protégée qui vit dans le bois mort
(Cliché : Willy Labre)

Par ailleurs la tempête a fait prendre conscience du caractère dynamique du cycle forestier. La forêt et les boisements des grands parcs sont trop souvent considérés comme un stade immuable et figé alors qu'ils suivent un rythme difficile à percevoir à l'échelle d'une vie. Les écosystèmes forestiers évoluent en effet selon un cycle très long (parfois plusieurs siècles) que la gestion forestière écourte au détriment de la biodiversité. Ainsi, le boisement est exploité quand il arrive à maturité, si bien que la phase de déclin est systématiquement occultée au profit de la régénération malgré son fort intérêt écologique lié à la présence d'un fort stock de bois mort.

Certains naturalistes estiment en effet que 40 % de la diversité biologique des milieux forestiers est liée directement au bois mort. De nombreuses espèces animales et végétales y sont inféodées et tendent à disparaître, notamment dans les grands parcs urbains où tout arbre mort est abattu pour le risque de chute qu'il présente. La tempête offre une opportunité de préserver des secteurs pour y maintenir du bois mort à terre ou sur pied qui deviendra des refuges de biodiversité.

Le Conseil général a d'ores et déjà travaillé à l'instauration dans ses grands parcs du Sud de "zones naturelles protégées", secteurs totalement inaccessibles au public. Signataire d'une convention avec le Département, l'Office national des forêts s'est engagé dans une démarche équivalente dans les forêts domaniales.

¹ Formation végétale constituée essentiellement d'arbustes

La politique du Conseil général en matière d'espaces naturels

Le Schéma départemental des espaces naturels sensibles

La loi donnant compétence aux Départements pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, le Conseil général des Hauts-de-Seine a adopté le 27 avril 2001 le Schéma départemental des espaces naturels sensibles. Ce document est l'aboutissement de quatre années d'études et de concertation avec les différents acteurs de l'aménagement urbain. Cette démarche est novatrice puisque c'est le premier département totalement urbanisé à mettre en œuvre une telle politique.

La méthode de travail a consisté, à partir de photographies aériennes à identifier les espaces naturels du département au sens le plus large, c'est-à-dire, tout espace végétalisé ou non, présentant une surface perméable et pas ou très peu bâti. Les espaces les plus intéressants ont été rassemblés en entités naturelles caractéristiques du patrimoine naturel départemental.

Les espaces ont été sélectionnés en fonction de leurs qualités écologiques et paysagères. Ainsi, sur les 7 830 hectares d'espaces verts¹ recensés sur le département, seuls 3 655 ont été intégrés dans le Schéma des espaces naturels sensibles. Parmi eux, 914 hectares sont qualifiés d'espaces naturels «associés» et 2 741 hectares correspondent à des espaces naturels «sensibles».

Les espaces naturels associés sont fortement végétalisés mais parfois partiellement bâtis. Ils assurent une transition harmonieuse entre les espaces naturels sensibles et l'urbanisation dense. Le Schéma des espaces naturels sensibles préconise de préserver leur qualité urbaine en terme de végétalisation, de densité et de hauteur de bâti. Il peut s'agir de terrains de sports, de zones résidentielles à forte dominante arborée ou de cimetières paysagers par exemple.

Les espaces naturels sensibles présentent des caractéristiques naturalistes ou paysagères se traduisant au niveau de la qualité du sol, de la flore et de la faune,

doublées d'un intérêt paysager. Ils sont sensibles, c'est-à-dire vulnérables, car leur valeur intrinsèque n'est le plus souvent pas reconnue ; leurs propriétaires en sont rarement conscients et les plans d'occupation des sols (P.O.S.) – devenus désormais les plans locaux d'urbanisme (P.L.U.) - ne traduisent pas forcément une protection adaptée. Leur position géographique leur donne souvent un fort impact tant du point de vue paysager qu'écologique. Ils présentent généralement un caractère de rareté ; soit une conception paysagère exceptionnelle ou certains biotopes tendant à disparaître, voire même des espèces rares ou protégées. La plupart abritent une diversité biologique intéressante ou potentielle, d'autres enfin assurent la persistance de cultures traditionnelles (potagers, vergers et prairies).

Outre les espaces précités, certains sites - ayant déjà subi une dégradation du fait de l'urbanisation - ne répondent pas à ces critères. Il s'agit de friches urbaines s'intégrant au sein d'entités naturelles dont elles peuvent améliorer la cohérence ou valoriser la perception d'ensemble. Ils ont donc été de ce fait retenus comme espaces naturels sensibles.

Les espaces naturels sensibles et leurs espaces associés ont été regroupés autour de sept objectifs correspondant aux grands enjeux de protection du patrimoine naturel des Hauts-de-Seine :

- ✓ Valoriser la Seine et les berges naturelles de Rueil-Malmaison à Villeneuve-la-Garenne ;
- ✓ Renforcer la vocation de nature des îles et préserver les dernières berges naturelles entre Asnières et Issy-les-Moulineaux ;
- ✓ Préserver les zones humides de la Bièvre et des Godets ;
- ✓ Préserver la continuité paysagère des coteaux de la Seine ;
- ✓ Préserver la diversité écologique et paysagère des hauteurs de la Bièvre ;
- ✓ Favoriser la diversité biologique des grands parcs et des forêts et préserver leurs lisières ;
- ✓ Relier les grands espaces naturels entre eux par des continuités écologiques et paysagères.

Valoriser la Seine et les berges naturelles de Rueil-Malmaison à Villeneuve-la-Garenne

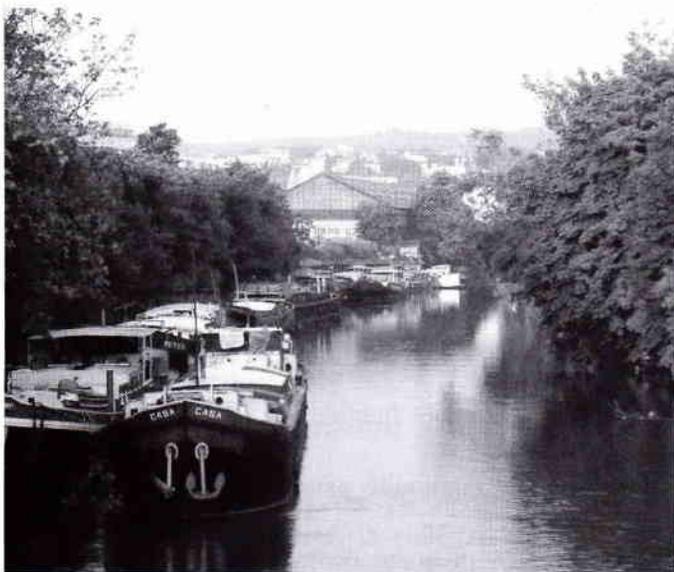
Sur cette longue séquence de plus de 16 kilomètres, les bords de Seine sont jalonnés d'espaces naturels

¹ Selon la définition du Cadastre vert départemental on distingue parmi les espaces verts : les parcs et jardins, les forêts, les espaces verts d'accompagnement (routes voies ferrées, bâtiments publics, habitat collectif...), les terrains de sport, les espaces cultivés et les cimetières.

sur presque toute leur longueur. Cela s'explique par l'absence d'infrastructures de transport le long des berges. Ces espaces dégagés peu bâtis et assez larges permettent de redécouvrir le fleuve. Ainsi, la plaine des Cloiseaux à Rueil-Malmaison, le futur parc du Chemin-de-l'Île à Nanterre, le parc Pierre Lagravère à Colombes, le parc des Chanteraines à Villeneuve-la-Garenne et Gennevilliers font partie de ces espaces à vocation récréative offrant du recul par rapport à la Seine.

Les berges de Seine constituent des voies de circulation pour la faune et la flore et il apparaît intéressant de protéger ces espaces d'une part pour qu'ils assurent pleinement leur rôle de corridor écologique et d'autre part pour y aménager une liaison douce. Le projet de création d'une passerelle au-dessus de la darse du port de Nanterre et l'aménagement de la liaison verte prévue dans le Schéma directeur d'aménagement du port de Gennevilliers permettront dans les années à venir d'établir cette continuité de cheminement.

Renforcer la vocation de nature des îles et préserver les dernières berges naturelles entre Asnières et Issy-les-Moulineaux



Le petit bras de Seine à l'île Saint-Germain
(Cliché : Alexandre Petzold)

Au contraire de la portion aval, les rives de la partie amont de la Seine sont caractérisées par la présence de voies sur berges accompagnées d'un front bâti qui limitent les potentialités de liaisons visuelles et piétonnes en direction du fleuve. Cependant, les îles et leurs petits bras de Seine composent des ambiances et des milieux naturels riches et intéressants.

Les berges ont un impact paysager valorisant. Les arbres qu'elles abritent soulignent le tracé du fleuve dans le paysage. Cet atout esthétique n'exclut pas un intérêt écologique. Toutefois, le véritable enjeu sur cette partie de la Seine se situe au niveau des îles ; des trente-quatre qui existaient encore voici deux siècles, il n'en reste que six, dont l'insularité n'est, d'ailleurs, plus clairement perceptible. Les petits bras de Seine, peu navigués, subissent moins l'érosion et présentent des berges encore largement végétalisées. La mise en œuvre d'un aménagement et d'une gestion adaptés permettra à terme de valoriser ce potentiel précieux.

Préserver les zones humides de la Bièvre et des Godets



Le ru des Godets à Antony
(Cliché : Alexandre Petzold)

Au cours du XX^{ème} siècle, les affluents de la Seine ont été largement canalisés et endigués au point de ne plus offrir aujourd'hui d'espaces naturels notables. Seule la Bièvre et le ru des Godets à Antony font exception à la règle. L'intérêt écologique de ces sites est unique à l'échelle du Département. Le bassin de retenue de la Bièvre est en effet devenu une véritable réserve ornithologique qui justifie un projet de création de réserve naturelle volontaire.

Le ru des Godets abrite quant à lui la principale prairie humide des Hauts-de-Seine. Les contacts pris avec le département de l'Essonne et les communes d'Antony et de Verrières-le-Buisson laissent entrevoir une possibilité de collaboration interdépartementale en vue de sa gestion harmonieuse.



Le jardin des Tourneroches à Saint-Cloud : un panorama exceptionnel sur Paris
(Cliché : Alexandre Petzold)

Préserver la continuité paysagère des coteaux de la Seine

Les coteaux caractérisent les paysages du Département. Ils offrent des belvédères vers l'aval de la plaine de Paris dont les monuments célèbres constituent autant de repères visuels dans l'agglomération. Du fait de leurs pentes et de la présence de carrières désaffectées, ils ont bien résisté à la pression urbaine et abritent encore aujourd'hui des sites naturels particulièrement intéressants. Prévue au Schéma directeur du Val-de-Seine, la réalisation du parcours des coteaux et des parcs permettra d'ici à quelques années aux promeneurs de découvrir les potentialités remarquables de ces sites.

Préserver la diversité écologique et paysagère des hauteurs de la Bièvre

Sur les hauteurs de la vallée de la Bièvre se concentrent des espaces naturels originaux. Ils composent un élément paysager marquant du Sud du Département. Des milieux variés s'y imbriquent et ponctuent les coteaux du Val d'Aulnay à la butte de Bagneux. Une grande partie de ces espaces est gérée par le Département. Deux d'entre eux - le bois de la Garenne et la Vallée-aux-loups - considérés comme espaces naturels

sensibles depuis 1995 ont déjà permis d'engager des actions en matière d'acquisitions foncières, d'aménagement et de gestion.

L'enjeu réside dans la mise en œuvre d'un mode de gestion plus respectueux de l'environnement avec une méthode de suivi écologique. C'est notamment sur ces sites qu'ont été créées, après la tempête du 26 décembre 1999, les premières "zones naturelles protégées" qui ont vocation à devenir de véritables refuges pour la biodiversité.

La "promenade des deux forêts", en cours d'aménagement, permettra d'ici peu aux promeneurs de mieux percevoir cette continuité d'espaces naturels entre les forêts de Verrières et de Meudon.

Favoriser la diversité biologique des grands parcs et des forêts et préserver leurs lisières

L'originalité paysagère des Hauts-de-Seine tient pour une bonne part à l'existence de grands parcs et de massifs forestiers qui constituent les plus vastes ensembles naturels d'un seul tenant du département. Ils accueillent des espèces très exigeantes en domaine vital comme le chevreuil ou l'autour des palombes, rapace

protégé observé dans les parcs de Sceaux et de Saint-Cloud. Du fait de leurs dimensions, les grands boisements assurent également des relations écologiques avec les entités agricoles et boisées des départements voisins.

Au contact de l'urbanisation, les grands parcs et les forêts sont bordés d'espaces naturels très variés. La diversité de ces milieux de transition est précieuse. Elle enrichit considérablement la qualité des paysages forestiers souvent très homogènes. Elle établit aussi un lien entre l'ambiance forestière et des espaces plus structurés à proximité de la ville. Enfin, les lisières constituent des milieux écologiquement très riches puisque faisant la transition entre des habitats bien différents et abritant elles-mêmes des espèces qui leur sont inféodées.

Relier les grands espaces naturels entre eux par des continuités écologiques et paysagères

Cependant, les espaces décrits dans les précédents objectifs sont isolés les uns des autres par des espaces urbanisés. Ce cloisonnement nuit à la biodiversité. En effet, les échanges entre populations sont indispensables pour préserver le patrimoine génétique des espaces animales et végétales. C'est à cette condition qu'elles gardent la capacité évolutive nécessaire pour s'adapter à d'éventuelles modifications de leur milieu de vie. Ces échanges s'opèrent notamment grâce aux corridors écologiques. Ces derniers présentent également un intérêt paysager en permettant de passer d'un espace naturel à l'autre en restant à l'écart de l'urbanisation.

Les actions à entreprendre doivent viser à préserver, à valoriser ou à reconquérir les espaces assurant des continuités entre les grandes entités naturelles. Le traitement de ces « verrous » est primordial pour préserver la biodiversité. Il importe d'y rétablir une structure végétale variée à base d'essences indigènes.

Des moyens d'action diversifiés

Le législateur a prévu deux moyens d'intervention pour les conseils généraux, le premier financier avec la taxe des espaces naturels sensibles prélevée sur les permis de construire ; le second foncier avec la possibilité d'instaurer des zones de préemption pour acquérir les terrains concernés.

La taxe des espaces naturels sensibles a été instaurée en décembre 1995 dans les Hauts-de-Seine mais elle ne permet pas de mener une politique d'acquisition

foncière généralisée compte tenu du coût élevé des terrains en proche banlieue parisienne. Par ailleurs, la complexité du parcellaire cadastral accroît la difficulté de la démarche. Le Conseil général a donc choisi de mettre en œuvre une grande diversité de moyens d'intervention pour obtenir la maîtrise foncière des espaces les plus vulnérables et pour assurer la protection juridique de l'ensemble des sites inventoriés.

Les plans d'occupation des sols - et bientôt les plans locaux d'urbanisme - relèvent de la compétence des Communes. Ils représentent un outil très efficace pour la protection des espaces naturels. Les modalités d'action sont diverses et ont été discutées lors de réunions de concertation qui ont été organisées avec les services municipaux. Dans les quelques communes qui n'ont plus de plan d'occupation des sols, il est également possible de protéger les espaces naturels par un arrêté du Président du Conseil général.

Dans le cas particulier du parcours des coteaux et des parcs du Val-de-Seine¹, une étude commanditée par le Département est actuellement en cours pour mettre en place un projet d'intérêt général. Cette procédure, relevant de l'autorité du Préfet, permettrait de prendre en compte le caractère supra communal du projet et de garantir sa cohérence sur le long terme.

La conclusion de baux emphytéotiques offre la possibilité au Conseil général d'obtenir la maîtrise foncière de certains sites sans en supporter le contrecoup financier. Cette démarche a notamment été utilisée à Meudon pour protéger le talus boisé de l'ancien terrain T.D.F. à Bellevue.

Dans bien des cas, une démarche partenariale sera privilégiée car, si les mesures réglementaires ont une bonne capacité à interdire, elles n'engagent pas pour autant une dynamique de préservation du patrimoine naturel. Ainsi, des servitudes conventionnelles ou des conventions de gestion permettront de garantir la mise en œuvre de techniques d'entretien plus respectueuses de l'environnement, voire même l'ouverture au public de certains espaces privatifs. Une convention cadre a d'ores et déjà été signée en août 2000 entre le Département et l'Office national des forêts pour la protection et la valorisation des forêts domaniales. Elle prévoit notamment la réalisation d'études écologiques et la mise en œuvre d'actions visant à préserver la diversité biologique tout en améliorant l'accueil du public.

¹ Le parcours des coteaux et des parcs, issu du Schéma directeur du Val-de-Seine, vise à relier les principaux espaces naturels des coteaux de Vanves à Saint-Cloud par un cheminement piéton.

Dans certains cas particuliers, le Département envisage la création de nouveaux modes d'intervention adaptés au contexte particulier du milieu urbain :



Un verger dans le vallon des Gallicourts à Rueil-Malmaison (Cliché : Alexandre Petzold)

La forêt de la Malmaison, le vallon des Gallicourts et la plaine des Closeaux à Rueil-Malmaison se situent au cœur d'un ensemble d'espaces naturels qui s'intègrent particulièrement harmonieusement dans le tissu urbanisé. Ce site présente une diversité de biotopes unique dans le département et ses franges sont encore assez peu bâties. Pour préserver ces particularités, le Conseil général a entrepris de créer un "parc naturel urbain" en partenariat avec les Communes de Rueil-Malmaison, de Garches et de Vaucresson ainsi que l'Office national des forêts et Voies navigables de France.

Ce projet, qui porte sur environ 850 hectares, s'inspire des principes d'un parc naturel régional - mais à une échelle bien moindre - pour concilier la préservation des espaces naturels et une urbanisation maîtrisée compatible avec un développement économique. L'ensemble de la démarche devrait être régi par une charte basée sur les préceptes du développement durable. Un groupe de travail réunissant les différents partenaires se réunit régulièrement depuis l'automne 2000 pour travailler à son élaboration.

Par ailleurs, certains espaces naturels présentant aujourd'hui un patrimoine naturel banal, mais avec des potentialités intéressantes, pourront se voir attribuer un label départemental visant à mettre en œuvre une gestion écologiquement responsable orientée sur l'amélioration

de la diversité biologique. Ces "réserves naturelles départementales" seront placées sous l'arbitrage d'un Comité scientifique regroupant des spécialistes indépendants dans les différents domaines des sciences naturelles. Chaque site fera l'objet d'un plan de gestion écologique et pourra à terme évoluer vers une réserve naturelle volontaire si la qualité du patrimoine naturel évolue positivement.

Une démarche cohérente pour la préservation du patrimoine naturel

Quel que soit le mode d'action envisagé, les principaux enjeux sont communs à tous les espaces naturels sensibles. Ceux-ci ont cependant été fortement perturbés depuis des siècles et il n'est pas question de rétablir des milieux "primaires" mais de pérenniser une nature, certes façonnée par l'homme, mais caractéristique d'un patrimoine séculaire.

Il est tout aussi illusoire de vouloir protéger les espèces si l'on ne préserve pas en premier lieu la diversité des milieux naturels qui les abritent. C'est le but essentiel de la démarche engagée par le Conseil général à travers le Schéma des espaces naturels sensibles.

Bien connaître pour bien protéger

Le Schéma des espaces naturels sensibles se donne pour objectif de bien connaître le patrimoine naturel existant (faune, flore et milieux) pour identifier des enjeux de préservation propres à chaque site. Ceux-ci sont définis de façon à diversifier les milieux naturels pour favoriser le développement de la biodiversité. La démarche sera essentiellement tournée vers la préservation ou la restauration de milieux naturels caractéristiques des Hauts-de-Seine et dont la disparition est aujourd'hui largement entamée.

Adapter les modes de gestion à l'amélioration de la biodiversité

Une fois définis les enjeux de préservation, il s'agit de déterminer des méthodes d'entretien qui permettent d'atteindre les objectifs définis, ceux-ci visant essentiellement à préserver des cycles biologiques permettant aux espèces de se maintenir sur les sites. Ces techniques de gestion ne sont pas toujours compatibles avec une forte pression du public (piétinement, dérangement des animaux, risque de chute de branches mortes...) et certains secteurs seront donc partiellement mis en défens.



La forêt de Meudon : le plus grand espace naturel sensible des Hauts-de-Seine
(Cliché : Alexandre Petzold)

Evaluer l'action pour mieux en cerner les conséquences sur le milieu

Toute intervention, si bien pensée soit-elle, a un impact difficile à évaluer sur le milieu naturel. Il est donc indispensable de mettre en place une démarche d'évaluation des modes de gestion en réalisant des inventaires réguliers (tous les cinq ans environ) de la faune et de la flore. Ce constat permet de vérifier le bien fondé des techniques d'intervention et permet, le cas échéant, de remettre en cause la méthode d'entretien.

Un premier pas vers l'élaboration d'un réseau d'espaces naturels

Le Schéma des espaces naturels sensibles présente une démarche essentiellement conservatoire, conformément à la volonté du législateur. Il devrait cependant se prolonger par une politique de reconquête qui se traduira dans le futur Plan vert départemental.

Un certain nombre de sites n'ayant pas satisfait aux critères de sélection des espaces naturels sensibles pourront s'intégrer dans le cadre de cette prochaine étape à la création d'un véritable réseau d'espaces naturels reliés les uns aux autres à travers tout le département.

Cette orientation peut s'illustrer par une grande traversée des Hauts-de-Seine partant du parc des Chanteraines au Nord jusqu'à la Bièvre à l'extrémité Sud. Elle s'articulerait avec la Seine-Saint-Denis (parc de l'île Saint-Denis), les Yvelines et le Val-d'Oise (île de Chatou), l'Essonne (Bièvre, ru des Godets, forêt de Verrières), le Val-de-Marne et Paris (aqueduc de la Vanne). Cette mise en relation devra également s'accompagner de la reconstitution d'espaces verts dans des secteurs carencés.

Jean-Noël MALEYX

Ingénieur à la Direction de l'aménagement
et du développement durable
au Conseil général des Hauts-de-Seine

MEUDON ET LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

La lecture de l'article de Monsieur Jean-Noël MALEYX, la consultation du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles des Hauts-de-Seine ne peuvent que susciter une grande satisfaction.

Le Conseil Général, son Président, la Vice-Présidente chargée de l'environnement et de la qualité de la vie doivent être sincèrement remerciés ; l'équipe de la Direction Générale des Services Techniques, animée par Monsieur Bernard VIEL, doit être félicitée pour la qualité du travail réalisé, la maîtrise avec laquelle il a été conduit et, tout particulièrement, pour la manière dont les critères de sélection ont été définis, enfin pour la concertation conduite avec les associations regroupées au sein d'Environnement 92.

Néanmoins, force est de dire que la consultation attentive de ce document ne répond pas vraiment à nos attentes, en particulier en ce qui concerne le secteur que nous connaissons le mieux : Meudon.

En effet, Meudon est bien connu pour disposer de plusieurs sites remarquables et pour être, au cœur de la région parisienne, un véritable havre naturel. Meudon est baigné par la Seine, occupe plusieurs coteaux, dispose d'une véritable forêt ; de plus, Meudon est un espace de liaison et de transition entre la "trame verte d'agglomération" et la "ceinture verte" de la Région Île-de-France telles qu'elles ont été définies dans le Plan Vert Régional d'Île-de-France.

Des absences surprenantes :

Or trois sites ou ensembles de sites majeurs, répondant bien aux critères énoncés par le Conseil Général ou participants à la constitution de ces espaces naturels, sont soit absents du Schéma retenu à ce jour par le Département, soit traités d'une manière réductrice.

Ceci est d'autant plus surprenant que ces sites, pour la plupart, sont sous la responsabilité directe ou indirecte des pouvoirs publics.

Les outils opérationnels prévus, tels que préemption, arrêté du Président du Conseil Général ou projet d'intérêt général, etc... devraient pouvoir être mis en œuvre plus facilement dans ce contexte a priori favorable.

PREMIER SITE : LA SEINE, LES BERGES ET LES ILES : pour une valorisation du "plus beau méandre de la Seine" et son intégration dans le Schéma départemental des espaces naturels sensibles.

Meudon est situé au cœur du « plus beau méandre de la Seine ». À cet endroit, la Seine se heurte à la première colline verte que l'on découvre en venant de Paris et coule parmi un ensemble d'îles particulièrement intéressantes, soit par leur aménagement actuel, soit par leur devenir.

Entre l'île St Germain, l'île Seguin et l'île de Monsieur, le fleuve met à notre disposition un plan d'eau de 15 hectares le long des 3 km de la rive gauche dont les berges sont proches de l'état naturel. Ce plan d'eau pourrait être le point d'origine d'un système d'espaces naturels qui, partant de la Seine, s'étendrait, à travers les coteaux, où, là aussi, subsistent des espaces boisés tel celui des Tybilles, empruntant l'axe central de la Grande Perspective, jusqu'aux forêts du plateau.

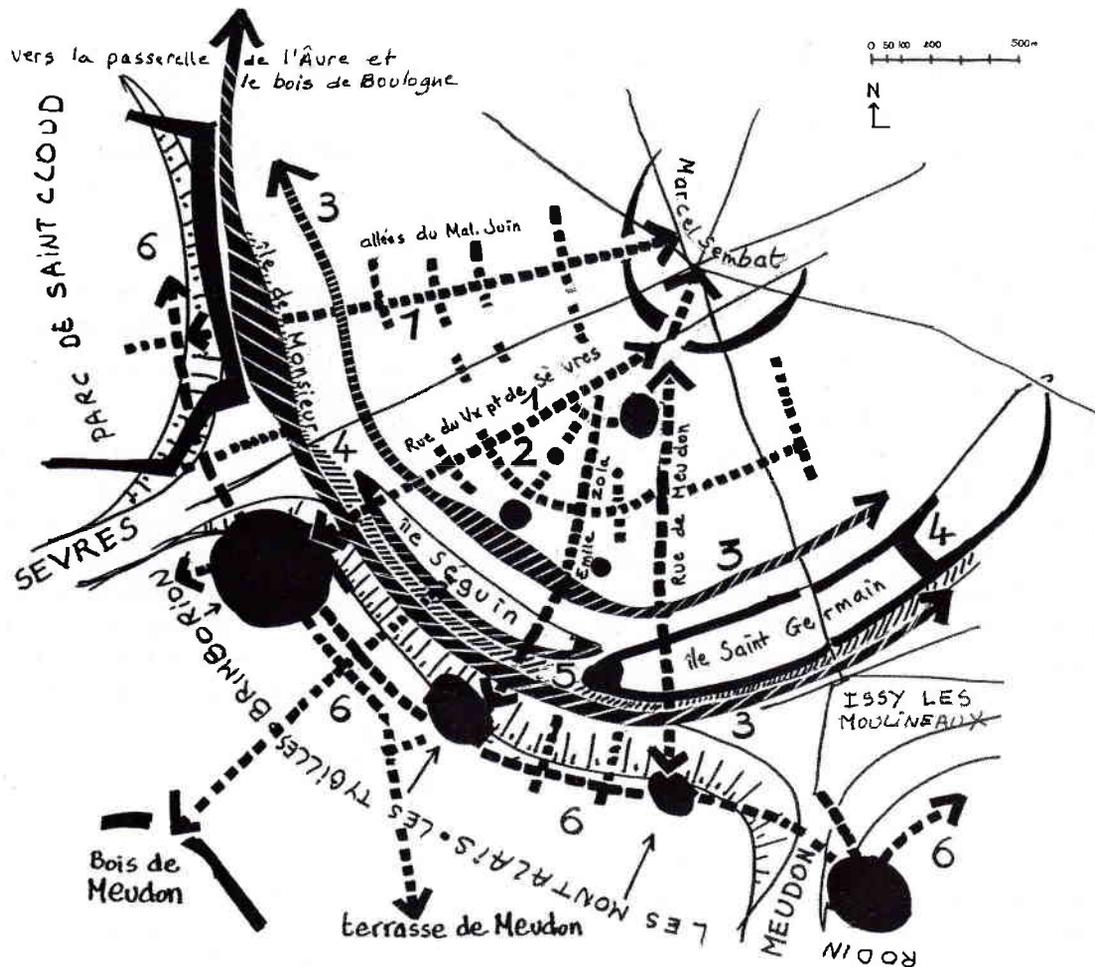
Alors que l'ensemble de ce secteur va subir une importante mutation, ne serait-il pas opportun de profiter des bouleversements à venir pour, à partir des éléments naturels exceptionnels existants, réaliser cette opération très valorisante pour la commune et le département ?

DEUXIEME SITE : LES COTEAUX : pour un retour à un véritable Parc des Hauteurs

Un "Parc des Hauteurs" avait été étudié et proposé par la mission dirigée par Jean-Pierre Morelon. Ce concept a subi depuis sa proposition une sérieuse crise d'amaigrissement. Tout d'abord, de "Parc", il a été changé en "parcours".

Cette transformation n'était pas innocente. Elle a tout de suite été suivie d'effets désastreux.

Le premier effet désastreux de ce changement s'est fait immédiatement sentir au Sud, sur l'ancien terrain de T.D.F. : il s'agissait du dernier vestige de la terrasse de Madame de Pompadour, mitoyen du site classé de Brimborion. Cet espace était redevenu sauvage. Aujourd'hui, depuis 2 ans, malgré les nombreuses démarches de notre Comité, ce terrain est construit sur sa partie



1 – Les rues de Seine à Boulogne
2 – Les jardins de Billancourt

3 – Les berges de Seine
4 – Les trois îles

5 – Le plan d'eau
6 – Le parc des Hauteurs

meudonnaise. Le seul arbre qui devait être protégé est mort dès la fin des travaux. Il ne reste plus qu'une étroite allée de bitume, pour un futur accès à Brimborion.

Cet exemple est le type même d'occasion manquée : un site naturel particulièrement sensible pouvait facilement être conservé et mis en valeur puisqu'il appartenait à un organisme public. C'est toute la continuité des espaces naturels du département qui s'en trouve interrompue et son principe qui a été bafoué.

La même catastrophe menace le Nord du "parcours" : sur la colline Rodin, c'est le belvédère devant le musée, lui aussi resté sauvage, qui est menacé, dans toute la partie ayant vue sur Paris. Un permis de construire, qui vient d'être accordé, aura pour effet, s'il n'est pas remis en cause, de boucher le panorama et de bétonner un site resté naturel jusqu'à ce jour.

Plus généralement, ce changement d'appellation est porteur de lourdes conséquences. Le terme de "Parc" suppose une certaine dimension, une véritable ambition : préserver tous les espaces naturels, préserver tous les

espaces verts pour maintenir la continuité naturelle et verte des coteaux et en faire bénéficier le public. De même que pour un Parc naturel régional ou un Parc national, le concept de "Parc" implique l'idée de *plan de développement touristique* et d'*aménagement des sites* ainsi que celle de *protection de la faune et de la flore* du lieu. Le terme de "parcours" indique un "chemin pour aller d'un point à un autre"; ses synonymes sont : chemin, circuit, course, itinéraire, trajet. Comme on le voit, il s'agit de deux visions radicalement différentes.

TROISIEME SITE : LA GRANDE PERSPECTIVE, LE PARC DE CHALAIS : pour une gestion écologique d'un système complexe et la protection d'un site exemplaire.

On désigne sous le terme de Grande Perspective de Meudon un axe rectiligne Nord/Sud, de plus de 4 km de long. La Seine est au Nord ; les forêts de Meudon et de Verrières sont au Sud. Cet axe a été créé par l'homme en trois siècles. Sur ses flancs subsistent des terrains naturels particulièrement intéressants.

Parmi ceux-ci, un vaste espace, le Parc de Chalais, appartenant à l'O.N.É.R.A., réunit, d'une manière exceptionnelle, la quasi-totalité des caractéristiques d'un espace naturel tel qu'elles ont été énoncées dans le Schéma du Conseil Général :

- Vaste superficie : environ 14 hectares,
- Peu bâti
- Humide : le ru d'Arthelon y prend sa source et le traverse entièrement. Le Parc de Chalais est à quelques mètres de la fontaine Sainte Marie, il est proche des étangs de Trivaux et de la Garenne. Il est mitoyen de la ZNIEFF de l'étang hexagonal de Chalais.
- En lisière de forêt : le Parc de Chalais est en lisière de la forêt de Meudon. Il est situé exactement à l'endroit où le massif forestier est le plus faible et plus étroit, pris en tenailles entre Meudon-la-Forêt et Meudon centre.
- Faune et flore : inhabité, peu fréquenté, fermé au public, en lisière de forêt et de ZNIEFF, traversé par un ru, le Parc de Chalais est le type même de réserve naturelle faunistique et floristique,
- Paysage : le Parc de Chalais est un maillon essentiel du paysage. C'est aussi un élément capital du panorama vu depuis les Terrasses du Domaine National de Meudon.

Sa position géographique, sa valeur écologique, son impact sur le paysage, ses différentes caractéristiques rapidement mentionnées ci-dessus font du Parc de Chalais un véritable archétype des Espaces Naturels Sensibles.

Ceci est d'ailleurs pleinement répertorié et largement exposé dans le Schéma départemental (pages 132 à 139). On peut y lire des termes particulièrement forts :

- *"le Parc de Chalais, un espace naturel stratégique et sensible"*
- *"caractère naturel très fort..."*
- *"position stratégique à la naissance du vallon..."*
- *"unique espace naturel du fond du vallon de Meudon"*
- *"sa préservation conditionne l'avenir de la Grande Perspective de Meudon..."*
- *"la qualité écologique des milieux naturels du site est potentiellement remarquable..."*

Mais on ne peut qu'être particulièrement déçu et interrogatif lorsque, au delà des déclarations de principe, on prend connaissance des actions et des "outils opérationnels" retenus par le Conseil général.

En effet, dans son rapport N° 01.8 à l'assemblée départementale du 3 avril 2001, le Président Charles PASQUA l'expose très clairement :

"...Dans l'ensemble, les orientations du Schéma et ses objectifs initiaux ont été conservés. Toutefois, la concertation a induit bon nombre d'améliorations :

De nouveaux sites ont été répertoriés comme espaces naturels sensibles. Cette adjonction a été suggérée par les partenaires du Département le plus souvent en raison de la situation stratégique des espaces.....

En revanche, certaines emprises ont été réduites pour tenir compte du souhait de quelques partenaires de voir certaines évolutions prises en compte. C'est le cas notamment sur la presqu'île du port de Gennevilliers et sur le terrain de l'ONÉRA (Office national d'études et de recherches aérospatiales) à Meudon...."

Si nous comprenons bien ce qu'écrit le Président du Conseil Général, des souhaits ont été exprimés au Conseil général pour réduire, à Meudon, les ambitions du Département en matière de protection et de mise en valeur d'espaces naturels sensibles. Alors que les services spécialisés du Département ont parfaitement identifié le Parc de Chalais comme un espace naturel et sensible, ces "souhaits" ont eu pour résultat, à ce jour, de conduire ce Département à ne pas remplir totalement la mission qui lui a été confiée par la loi du 18 juillet 1985 !

Conclusion :

Paris ne s'est pas fait en un jour et les plus grands peintres ont laissé des "repentirs" sur leurs meilleures toiles.

Depuis plusieurs mois, un réel danger plane sur le Parc de Chalais, espace naturel stratégique. La réhabilitation de la Grande Perspective de Meudon - liaison verte exceptionnelle entre la Seine et les massifs forestiers - est à l'ordre du jour. Il est justifié, nécessaire et urgent de compléter le Schéma des espaces naturels sensibles des Hauts-de-Seine en y réintégrant le Parc de Chalais. Il faut prévoir pour cet espace des dispositions opérationnelles à la hauteur des enjeux : zone de préemption, projet d'intérêt général....

Par ailleurs, pour améliorer la cohérence de ce Schéma, pour réellement préserver la continuité paysagère des coteaux, pour valoriser la perception d'ensemble des coteaux, des îles et de la Seine, il faut aussi intégrer au Schéma départemental le fleuve et ses berges à Meudon et à Sèvres, ainsi que la création d'un vrai "Parc des hauteurs". Le concept de *parc naturel urbain* décrit par les services du Conseil Général semble être l'outil idoine pour cet ensemble.

La présente édition constituant une première étape, il convient qu'une toute prochaine version du Schéma départemental des espaces naturels sensibles des Hauts-de-Seine intègre pleinement le Parc de Chalais, la Seine et ses berges à Sèvres et à Meudon ainsi qu'un véritable Parc des Hauteurs.

Daniel SOREAU

DEUX NOUVEAUX AVIS DU COMITÉ DE SAUVEGARDE DES SITES DE MEUDON CONCERNANT MEUDON-SUR-SEINE / BAS-MEUDON

En 2001 deux dossiers concernant Meudon-sur-Seine / Bas-Meudon ont fait l'objet d'une enquête publique. Aussi ont-ils été étudiés de manière approfondie par notre Conseil d'administration afin que, dans chacun des cas, un avis soit remis au commissaire-enquêteur, au nom de notre Comité.

Le premier en date, mai 2001, concerne le projet du Conseil Général des Hauts-de-Seine de faire de la route de Vaugirard à Meudon-sur-Seine une route à grande circulation comportant 4 voies en surface. Ce projet qui met en jeu l'avenir de ce quartier, mobilise actuellement 11 associations de défense de l'environnement en vue d'obtenir des élus et de l'administration départementale un nouveau projet respectueux à la fois des habitants et de l'environnement exceptionnel, par ses berges et ses coteaux boisés, de cette partie du Val-de-Seine.

Le second avis, remis en octobre 2001, concerne le plan d'occupation des sols (P.O.S.) qui, rappelons-le, définit le devenir possible des différentes zones de la ville, les droits à construire, le style des constructions... Chaque fois qu'il est remis en cause, totalement ou partiellement, notre Comité émet un avis détaillé. Ce fut le cas en 1999 (voir Bulletin n°102). La Ville de Meudon, sans tenir compte de nos observations et suggestions, a promulgué un nouveau P.O.S. en 2000. A la suite de la requête d'un habitant du Bas-Meudon auprès du Tribunal administratif, ce dernier P.O.S. ayant été annulé en juillet 2001, le P.O.S. actuellement en vigueur est à nouveau celui de 1995. Le résultat de cet état de fait a été une nouvelle enquête publique diligentée à la suite de l'adaptation faite par la commune du P.O.S. de 1995 pour les projets relatifs à Meudon-sur-Seine. L'avis ci-dessous qui reprend, pour ce quartier, les grandes lignes de celui émis par notre Comité à propos de la révision du P.O.S. de 1995, a été remis au commissaire-enquêteur à l'occasion de l'enquête qui a pris fin en octobre 2001 et qui concernait le nouveau projet proposé pour le Bas-Meudon en remplacement du précédent frappé d'annulation.

Ces quelques explications nous ont paru utiles en introduction aux textes qui suivent.

Avis sur l'aménagement de la route départementale 7 à Meudon

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon a pris connaissance du projet d'aménagement en surface de la R.D.7 (route départementale 7), Voie Rive Gauche de Seine, soumis à enquête publique. Il présente ci-dessous ses principales observations.

➤ **Le trafic :**

Le Comité prend acte que le Conseil Général des Hauts-de-Seine prévoit sur cette voie une augmentation considérable de la circulation des automobiles et des poids lourds de l'ordre du doublement par rapport à aujourd'hui.

➤ **Des répercussions à Meudon-sur-Seine / Bas-Meudon et sur Meudon-centre :**

Le Comité considère que les conditions techniques minimales requises pour écouler un tel trafic dans des conditions satisfaisantes ne sont pas observées : mélange des trafics de transit vers Bordeaux, Nantes, Rouen, Caen, La Défense, avec la circulation locale telle que desserte des commerces, des habitations, accès aux

berges, accès des visiteurs et touristes, ... Des flux supplémentaires de véhicules seraient générés dans Meudon-Ville entraînant d'importantes répercussions sur la circulation dans la commune.

➤ **Un entonnoir pendant plus de 10 ans, des conséquences inadmissibles :**

L'arrêt de la RD7/VRGS à 2 fois 2 voies pour être réduite à 2 fois 1 voie à l'entrée de Sèvres pendant plus de 10 années générera de gigantesques embouteillages particulièrement polluants. Ces embouteillages conduiront à des délestages - organisés ou sauvages - vers le centre de Meudon et plus particulièrement sur la route des Gardes, vers la N118.

➤ **Des nuisances insupportables :**

Le niveau de trafic, le fait de relier la capitale avec 2 autoroutes, La Défense et plusieurs villes en développement, les difficultés liées à un écoulement insatisfaisant du trafic créeront des nuisances insupportables pour la santé publique.

La pollution sonore et gazeuse affectera tant Meudon-sur-Seine/Bas-Meudon et la Seine que l'ensemble des coteaux.

➤ **Des moyens inadaptés pour lutter contre ces nuisances et qui les amplifieront :**

Les feux de circulation destinés à "pacifier" le trafic seront à l'origine de nouvelles pollutions (bruit, gaz et particules de freins et pneus...) lors des freinages et démarrages.

Le mur anti-bruit entre la route et la Seine, sans doute efficace pour les habitants privilégiés de l'île Saint Germain, renverra un bruit supplémentaire non seulement vers les habitants de Meudon-sur-Seine/Bas Meudon, mais aussi vers ceux de toute la colline de Meudon et de Bellevue.

➤ **Un site massacré et stérilisé :**

Le Bas Meudon est situé sur une mince langue alluvionnaire, au pied d'une colline abrupte, au creux d'un des "plus beaux méandres de la Seine". La création d'une route de liaison à 2 fois 2 voies en surface obligerait à démolir certaines habitations près de la rue de Vaugirard. Cette route longera la Seine. Le cheminement laissé en bordure du fleuve serait tellement pollué, y compris dans sa partie la moins étroite, que toute promenade y serait insupportable. La Seine elle-même, magnifique plan d'eau de plus de 5 hectares, deviendrait impraticable pour les loisirs nautiques.

En conclusion :

Ce projet *particulièrement pollueur* traduit *un immense mépris des habitants*, tant de ceux de Meudon-sur-Seine/Bas Meudon que de ceux de la colline, de Bellevue et de Meudon centre.

Ce projet serait *destructeur pour le site*. Les franciliens d'aujourd'hui de même que les générations futures en souffriraient. Cela est d'autant plus choquant que le Bas Meudon est situé à quelques encablures des berges parisiennes inscrites au patrimoine de l'humanité et face à l'île Seguin pour l'aménagement de laquelle les meilleurs architectes du monde sont consultés.

Ce projet *ne respecte ni les prescriptions des Schémas Directeurs d'Ile-de-France et du Val-de-Seine, ni les orientations de la Charte Paysagère et du Plan Vert Régional qui prévoient tous "une reconquête des berges de la Seine"*.

Compte tenu des objectifs retenus par le Conseil Général pour le trafic routier, le Comité considère que *seule la solution de l'enfouissement de la circulation de transit* depuis la rue de Vaugirard jusqu'au pont de Sèvres permettrait de résoudre le problème posé, tout en respectant la population et le site. L'exemple du parc André Citroën permet d'illustrer ce qu'est une véritable "ouverture de la ville sur le fleuve".

Le 29 mai 2001

Avis sur la modification du P.O.S. de 1995

Le présent avis exprime les observations et les propositions du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon concernant le dossier de projet de modification soumis à enquête publique.

Lors de la révision du P.O.S. de 1995, dans son avis du 12 janvier 2000, le Comité avait, pour la zone de Meudon-sur-Seine, demandé notamment :

- d'inscrire des réserves foncières pour :
 - un enfouissement en caisson de la R.D.7 (deux fois deux voies) ;
 - d'une desserte locale (deux fois une voie) ;
 - des aménagements des berges (promenades, activités sportives et de loisirs) ;
 - des liaisons des berges et des coteaux.
- de limiter les C.O.S. à 0,7.

Ces demandes n'ont malheureusement pas été prises en compte dans le P.O.S. 2000.

Ultérieurement, dans le cadre du nouveau P.O.S. 2000, le Comité a donné un avis favorable au projet HAVAS/FOSTER, compte tenu de ses qualités architecturales, puis pour le projet CISCO qui prévoyait plusieurs aménagements favorables par rapport au P.O.S. lui-même.

Aujourd'hui, la situation a sensiblement évolué :

- ◆ le P.O.S. 2000 étant annulé, c'est celui de 1995 qui est, à nouveau, applicable,
- ◆ le projet CISCO n'a pas encore abouti, aucun permis de construire n'a été délivré,
- ◆ la situation économique est incertaine et peut, en particulier, conduire à des révisions drastiques dans le domaine immobilier : densification, baisse de qualité, changements d'investisseurs,.....
- ◆ le projet de R.D.7 présenté par le département reste inacceptable.

D'autre part, le Comité constate que :

- le projet de "modification", loin d'être mineur, concerne un site capital pour l'évolution de Meudon tant sur le plan économique, que sur celui de l'environnement et pour l'intercommunalité. Ce site est, aussi, capital pour le Val de Seine ;
- le projet reste muet en matière de circulation, alors que les constructions à venir auront un impact considérable sur l'ensemble de la commune ;
- plus particulièrement, aucune réserve foncière n'est prévue pour la R.D. 7, la circulation de transit et la desserte locale ;
- le projet reste muet en ce qui concerne les aménagements en bord de Seine, l'utilisation de la Seine, les liaisons avec les coteaux ;
- les alignements des constructions par rapport aux voies de circulation risquent d'interdire toute évolution future et de "minéraliser" les vues pour les passants ;
- aucune mesure préventive, ni de mise en valeur n'est prévue pour les carrières ;
- aucun "couloir de vue", aucune limitation maximale en hauteur ne sont prévus.

Dans ce contexte, le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon ne peut que reprendre en les adaptant, à l'occasion de cette "modification" du P.O.S. de 1995, les observations qu'il avait déjà communiquées lors de sa révision en 2000.

Le Comité réaffirme les différents objectifs pour lesquels il milite :

- assurer aux habitants du Bas-Meudon / Meudon-sur-Seine des conditions de vie agréables au sein d'un paysage exceptionnel qu'il convient de mettre en valeur ;
- ouvrir la ville sur la Seine et faire de ce fleuve un élément majeur de la vie et du développement du Bas-Meudon / Meudon-sur-Seine par la création d'une vaste zone de sports et de loisirs sur le petit bras de Seine jusqu'à l'île de Monsieur ;
- organiser des cheminements entre les collines protégées (Parc des Hauteurs - Parcours des Coteaux) et les berges de la Seine réservées à la promenade, aux loisirs et aux sports.

Ces objectifs répondent en particulier aux prescriptions des Schémas Directeurs. Ils sont en accord avec les porter-à-connaissance préfectoraux.

Le Comité maintient sa totale opposition au projet de Voie Rive Gauche de Seine-R.D.7 tel qu'il est actuellement prévu par le Département. Ce projet stériliserait les berges et polluerait l'ensemble du quartier et des coteaux qui le dominent. Le Comité s'étonne que le dossier soumis à la présente enquête soit muet sur ce point essentiel.

Le Comité demande l'inscription sur le POS :

- des **réserves foncières** nécessaires pour un enfouissement en caisson de la R.D.7 (deux fois deux voies) depuis la rue de Vaugirard, où seraient situés les accès Est, jusqu'au pont de Sèvres
- d'une **voie de desserte locale en surface** (deux fois une voie) depuis la rue de Vaugirard jusqu'à Sèvres
- des **aménagements des berges** et de **l'usage de la Seine** elle-même (promenades, détente, activités sportives et de loisirs)
- des **liaisons entre les berges et les coteaux**

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon attire, à nouveau, solennellement l'attention sur le fait que seul un aménagement de ce type est susceptible d'intégrer la Seine et ses berges à la ville et de les ouvrir aux habitants. Seul un enfouissement de la circulation de transit peut permettre une réelle mise en valeur d'un site unanimement considéré comme exceptionnel, situé aux portes de la capitale et sur lequel une immense opération d'urbanisme est lancée à l'aube du XXI^{ème} siècle. Il serait impardonnable, au moment où Paris doit engager des sommes importantes pour "reconquérir ses berges", de ne pas réaliser les investissements nécessaires pour conserver et remettre en valeur le patrimoine que les générations précédentes nous ont légué.

Si le coût du projet de liaison routière R.D. 7 (ex V.R.G.S.) à quatre voies en surface d'Issy-les-Moulineaux à Sèvres / Meudon est estimé à 700 millions de francs, le surcoût de son enfouissement à Meudon et Sèvres, au cœur du méandre de la Seine et des terrains Renault, peut être évalué à 350 millions de francs. Un investissement de cet ordre de grandeur est à la mesure des enjeux. Le Comité souligne enfin que l'enfouissement de la circulation de transit, en permettant de délester d'autres voies, se situe dans la perspective du Plan de Déplacements Urbains (PDU).

Le Comité n'est pas favorable aux COS prévus au Bas-Meudon / Meudon-sur-Seine. Ces COS, déjà en eux-mêmes trop élevés pour permettre un aménagement de qualité entre les berges destinées à la détente et aux sports et les collines protégées, sera en fait augmenté par la création de voies d'accès, de places et d'équipements. Ces COS se traduiraient par des constructions similaires à celles de Sèvres-Manufacture, inacceptables au Bas-Meudon/Meudon-sur-Seine. Cela est en contradiction avec les "porter à connaissance préfectoraux". **Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon demande que les COS de cette zone soient ramenés à un maximum de 0,7.**

Le Comité s'étonne,

- d'une part que toutes les vues sur la Seine et les deux îles Saint-Germain et Seguin - panorama exceptionnel - soient exclusivement réservées à des immeubles d'activités,
- d'autre part, que les vues ne soient ni préservées, ni "organisées" ; cela est en contradiction avec les "porter à connaissance" préfectoraux,
- enfin, qu'il ne figure aucun accès vers l'île Seguin, ni aucune liaison depuis la rue Henri Savignac vers la gare de tramway "Meudon-sur-Seine" qui est particulièrement enclavée.

Le Comité demande qu'il soit remédié à ces carences.

Enfin, si les modifications soumises à enquête - dont on s'étonne qu'elles puissent être considérées comme ne portant pas atteinte à l'économie générale du P.O.S. 1995 - peuvent, peut-être, permettre de délivrer un permis de construire pour un projet de qualité comme celui de CISCO, elles peuvent aussi, en cas de changement de projet ou d'acquéreur, ce qui est possible dans la conjoncture actuelle, aboutir à une dégradation complète du site. Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon pense qu'il serait plus normal et judicieux d'adapter le projet des acquéreurs des terrains à la réglementation existante, ce qui doit être possible.

26 octobre 2001

NOUVELLES BRÈVES

10 juin 2001 : célébration d'un centenaire

Nos adhérents et lecteurs du Bulletin ont, à plusieurs reprises, été avisés de la célébration du centenaire de la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (S.P.P.E.F.) et ont été invités à participer à cette manifestation. Meudon, en effet, avait été choisie par cette association nationale pour y célébrer en Ile-de-France la centième année de son existence et s'était assurée pour cela de la collaboration de notre Comité. Celui-ci avait estimé qu'il était de son devoir de saisir cette opportunité pour faire connaître, hors nos murs, le patrimoine remarquable que représente l'ensemble du Domaine national avec ses bâtiments et les activités qu'ils abritent, dans la continuité d'une vocation tissée par l'Histoire.

Certes, la tâche s'annonçait lourde, et s'est révélée telle pour parvenir à la réussite, mais ce fut une grande satisfaction pour les organisateurs d'ouvrir les portes du Domaine dès 14 heures aux quelque 220 personnes dont l'inscription avait été retenue, alors que des demandes plus tardives n'avaient pu obtenir satisfaction en raison de capacités d'accueil, forcément limitées. La présence de nombreuses personnalités parmi lesquelles nous citerons Monsieur FAUQUEUR, sous-préfet de Boulogne-Billancourt, Monsieur GUILLET, député des Hauts-de-Seine, Monsieur SANTINI, premier vice-président du Conseil général des Hauts-de-Seine et maire d'Issy-les-Moulineaux, Madame FOURCADE, vice-présidente du Conseil général des Hauts-de-Seine, Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET, maire de Sèvres, Monsieur MARSEILLE, maire de Meudon et conseiller régional d'Ile-de-France, son adjoint aux affaires culturelles Monsieur SABOT et plusieurs autres élus de Meudon et des communes environnantes, soulignait l'intérêt suscité par cette manifestation. A cet égard, la présence effective de Monsieur COUTURIER, président de l'Observatoire de Paris-Meudon, membre de l'Institut, qui avait autorisé le déroulement de la manifestation dans l'enceinte de son établissement, fut ressentie, non seulement comme un honneur et comme le témoignage de son soutien à cette opération de prestige pour Meudon, mais aussi comme la marque de sa confiance dans nos deux associations organisatrices.

C'est donc devant des gradins qui ne laissaient aucune place libre que les personnalités occupant l'es-trade ont successivement pris la parole : Madame AL-BRECHT, présidente de la S.P.P.E.F. pour exprimer vive-

ment sa satisfaction sur le choix de Meudon pour célébrer le centenaire de son association et remercier tous ceux qui ont participé à l'organisation de cette journée, Monsieur le Maire de Meudon pour remercier la S.P.P.E.F. d'avoir choisi notre ville dont il souligne l'exceptionnelle richesse du patrimoine tout en évoquant les problèmes de affectation qui se posent ultérieurement aux élus pour des monuments protégés, enfin Monsieur le Président de l'Observatoire pour qui la venue de tant de participants fut l'occasion de préciser les domaines de l'astrophysique étudiés à Meudon, de souligner le rôle primordial joué par l'Observatoire dans la Communauté internationale des astronomes, enfin d'exprimer sa volonté de faire connaître à un large public les recherches poursuivies dans les différents laboratoires.

Comme l'annonçait le programme de la manifestation, la parole fut ensuite donnée à Michel JANTZEN, inspecteur général des Monuments historiques et président d'honneur du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, qui, avec sa maîtrise habituelle d'un sujet qui le passionne particulièrement, traça une fresque temporelle et spatiale de l'ensemble des sites et bâtiments qui constituent aujourd'hui le Domaine national, ancien domaine royal de Meudon.

Après quelques directives pratiques données par le président ADER pour la répartition des participants dans les groupes de visites qui leur avaient été proposés et qu'ils avaient choisis, les auditeurs quittaient l'amphithéâtre vers 16 heures pourvus chacun d'une pochette qui leur avait été remise par les hôtesses de l'accueil et dans laquelle ils pouvaient trouver une documentation sur la S.P.P.E.F. ainsi que trois récents Bulletins de notre Comité, chacun étant porteur d'un article sur le Domaine national de Meudon.

A l'extérieur, sous un ciel plutôt maussade, des groupes pouvaient se former autour d'un porteur d'écriteau accompagnateur du guide qui avait bien voulu accepter de conduire chaque visite. C'est ainsi que deux groupes de trente personnes purent prendre le départ à pied pour une visite de l'Observatoire sous la conduite de Monsieur COUTURIER lui-même et de Monsieur FELENBOCK, directeur des relations extérieures. Deux cars de 50 places attendaient, l'un pour la prise en charge des inscrits à la visite complète jusqu'à l'extrémité du Tapis Vert, de la Grande Perspective, l'autre pour celle des inscrits à la visite du Hangar Y et de la Grande Soufflerie. Des groupes de 25 à 30 personnes avaient été prévus dans chaque

cas en sorte que, pour la Grande Perspective, Messieurs JANTZEN et BENILAN, architecte des Bâtiments de France, assistés respectivement de Jean MENARD et de Jean-Paul AUDIGE avaient accepté le rôle de guide, tandis que Monsieur BOSTEL, responsable pour l'O.N.E.R.A. de l'établissement de Chalais, et Daniel SOREAU prenaient la tête des deux groupes conduits au Hangar Y et à l'O.N.E.R.A..

Pour les quelque cinquante personnes qui avaient fait le choix de visites plus courtes, nécessitant moins de marche, un groupe reçut les explications détaillées de Marie-Thérèse HERLEDAN assistée de Marie PELTIER et, parti de l'escalier d'Aristote, se rendit par la Terrasse à l'Est à l'Orangerie avant de revenir au point de départ, la terrasse haute de l'Observatoire. Sous la conduite, soit de Pierre SABATIER, soit d'Henri CLOUZEAU, des groupes plus restreints composés de personnes non meudonnaises, bien qu'effectuant un parcours plus limité, retrouvaient, depuis les terrasses, les repères historiques et la disposition des lieux évoqués dans sa conférence par Michel JANTZEN.

Entre dix-huit et dix-neuf heures, à pied, en voitures particulières ou en cars, on vit converger vers le lieu de rendez-vous prévu pour le cocktail dans l'hypothèse d'un temps médiocre ou incertain, les participants qu'avait disséminés la diversité des visites. Ce lieu était le restaurant de l'Observatoire duquel chacun admira à travers les grandes baies vitrées, le paysage bucolique créé par le bassin, la pelouse environnante et les grandes frondaisons que dorait à cette heure, en arrière plan, le soleil couchant.

Au hasard des rencontres et des conversations, il nous apparaissait – sans fausse modestie – que chacun avait apprécié le déroulement de cet après-midi et la présidente de la S.P.P.E.F. nous sembla émue par l'effort et le dévouement déployés par les participants à l'organisation et à la réussite de cette manifestation.

Il est vrai que la cellule responsable de l'organisation, composée de Messieurs Gérard ADER et Claude BRANDON, délégué de la S.P.P.E.F. pour les Hauts-de-Seine, de Mesdames Paulette GAYRAL et Anne LASSERRE, s'était, depuis des mois, maintes fois réunie pour mettre au point tous les aspects matériels de l'opération qui en comptait de nombreux. Elle a trouvé, nous tenons à le souligner, en la personne de Monsieur POISOT, responsable administratif du campus de Meudon, à qui le Président de l'Observatoire avait donné carte blanche pour la contribution de son établissement à cette manifestation, un collaborateur parfaitement compréhensif, efficace, d'une très grande disponibilité à qui elle exprime ici toute sa gratitude et ses très chaleureux remerciements. Elle exprime aussi sa vive reconnaissance à toutes celles et ceux, membres de

la S.P.P.E.F. ou du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, qui ont accepté d'être un rouage qui, aussi modeste fut-il en apparence, était indispensable à la bonne marche de l'ensemble.

Nous ne saurions terminer ce compte-rendu d'une manifestation aussi exceptionnelle pour le prestige du patrimoine de Meudon, sans rendre un hommage tout particulier aux deux personnalités qui nous ont apporté leur précieux soutien et leur confiance : Monsieur le Président Pierre COUTURIER pour la large hospitalité qu'il nous a offerte et la contribution sans faille de ses collaborateurs, Monsieur Hervé-Adrien METZGER, secrétaire général de l'O.N.E.R.A. qui a permis l'accès à la Grande Soufflerie de Chalais-Meudon. Que tous deux soient assurés de l'immense gratitude de nos deux associations qui, ayant fait chacune un important effort financier, ont particulièrement apprécié la subvention complémentaire allouée par le Conseil général des Hauts-de-Seine auquel elles expriment leur vive reconnaissance.

Hommage à une centenaire

Le Bulletin municipal de mai-juin nous ayant appris que notre fidèle et distinguée adhérente Mademoiselle Elisabeth BEUZART, avait reçu en mairie la médaille d'or de la ville de Meudon à l'occasion de son centenaire, nous nous sommes empressés, le président Gérard ADER, moi-même et l'une de ses amies Madame BERNARD qui, membre de notre Comité, a bien voulu se joindre à nous, de lui faire une visite, dans le courant du mois de juin, afin de lui apporter, au nom de notre association, nos amicales félicitations et lui exprimer nos vœux chaleureux de longue continuité dans l'état de santé où nous l'avons trouvée ; elle nous a permis un entretien très agréable, Mademoiselle BEUZART évoquant devant nous la venue de ses parents à Meudon, les circonstances de la construction de la belle maison qu'elle n'a pas quittée. Nous avons apprécié son émerveillement en lui faisant découvrir l'emplacement de sa propriété sur la photographie aérienne que contenait notre dernier Bulletin dont nous savons qu'elle en fait partager la lecture à ses proches.

C'est avec un grand plaisir que nous avons écouté notre interlocutrice égrener quelques souvenirs de sa vie à Meudon, sa discrétion et sa modestie lui ayant toutefois fait passer sous silence sa qualité de lauréate au premier concours d'H.E.C. jeunes filles, formation garante d'une grande culture, sa belle carrière de cadre commercial qui l'a amenée à avoir des contacts très étroits avec des pays étrangers, tout particulièrement, dès avant la guerre, grâce à un stage de fin d'études, avec la Tchécoslovaquie, pays dans lequel au fil du temps ses qualités humaines n'ont cessé d'apporter un large soutien à des familles

éprouvées. Dès 1945, ces mêmes qualités l'avaient conduite à créer la première association destinée à aider les malentendants, association protestante dont l'utilité n'a cessé d'être reconnue et dont l'importance n'a cessé de croître après avoir fusionné avec des organismes similaires.

Au total, une longue vie exemplaire qui mérite bien, chère Mademoiselle BEUZART, le modeste hommage de notre association et la distinction que vous a décernée notre ville.

Un ouvrage sur Meudon-la-Forêt

Au printemps 2001 un nouvel ouvrage sur Meudon a vu le jour. Il s'agit du tome premier d'une série, "Meudon au XX^{ème} siècle", dont l'auteur, Jean MENARD, siège à notre Conseil d'administration. Très attaché à notre ville où il est arrivé dans sa prime jeunesse et qu'il n'a pas quittée, Jean MENARD est un observateur attentif des transformations de Meudon et un fervent collectionneur de gravures, cartes postales et documents de toutes sortes qui en illustrent l'histoire. Le titre particulier du premier tome "Meudon-la-Forêt-Villebon" a quelque raison de surprendre si l'on se souvient que le XX^{ème} siècle avait plus de soixante ans lorsque l'architecte Fernand POUILLON fit surgir, sur une quarantaine d'hectares de terres labourables dont s'était rendue propriétaire la société civile immobilière "Meudon-la-Forêt", une agglomération de conception très moderne que séparait de la ville ancienne un vaste espace forestier. Toutefois, cette dérogation à la chronologie en matière historique trouve sa justification dans le soutien apporté à l'auteur par la Municipalité qui a trouvé particulièrement opportune la parution de cette partie de l'ouvrage l'année même où devait être inaugurée la place centrale de Meudon-la-Forêt qui, avec ses bâtiments administratifs, commerciaux, culturels, a marqué l'achèvement de l'œuvre urbanistique initiale. Le livre relié pleine toile de 229 pages imprimées sur un très beau papier glacé, illustré de nombreux plans, photographies en noir et en couleur, toutes de grande qualité, mérite une place de choix dans la bibliothèque de tous ceux qui s'intéressent à Meudon ; il comble, en effet, le vide auquel se heurtent les interrogations des Meudonnais sur les origines, le développement, l'évolution démographique et sociologique de cette partie de notre commune édifiée au lendemain de la seconde guerre mondiale et, en quelque sorte, orpheline du passé historique qui en imprègne les autres quartiers.

Souhaitons un franc succès à ce volume : ce sera un nouvel encouragement pour l'auteur qui compte mener à bien les deux tomes suivants et parvenir ainsi à compléter l'ouvrage collectif paru en 1994 "Meudon au XIX^{ème} siècle", dont il fut l'élément moteur et coordonnateur ainsi que l'un des rédacteurs.

L'ouvrage est en vente au Musée d'Art et d'Histoire de la Ville de Meudon au prix de 290 francs ou 44,21 euros.

Renouvellement du C.E.S.R. d'Ile-de-France : nomination du président G. ADER pour la nouvelle mandature (6 ans)

Pour le Conseil économique et social (C.E.S.R.) de la région Ile-de-France, la nouvelle mandature qui a débuté le 3 novembre a été marquée par une plus forte représentation que par le passé des associations : c'est ainsi que "Ile-de-France Environnement", jusqu'ici représentée par un seul membre dans cet organisme, en compte désormais deux, le préfet de région ayant, sur proposition de cette association, nommé, en plus de Monsieur Alain DEMAIZIERE, président d'honneur de "Ile-de-France Environnement", Gérard ADER, par arrêté du 29 octobre 2001.

Cette nomination, qui honore le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon à travers son président, nous conduit à assortir cette information de quelques autres relatives à cet organisme souvent peu ou mal connu, le C.E.S.R. : Au niveau de chaque région, le Conseil économique créé en 1982 joue un rôle consultatif important auprès du Conseil régional. Il élabore en effet des avis et rapports présentés, discutés et votés en séance plénière qui résultent, soit de saisines par le Président du Conseil régional, soit d'autosaisines, à propos de sujets se rapportant à des domaines variés de la vie publique, dont l'étude est confiée à des commissions qui sont au nombre de 11 pour le C.E.S.R. d'Ile-de-France et dans lesquelles se répartissent les 122 membres qui le composent dans la nouvelle mandature.

Ceux-ci appartiennent à l'un ou l'autre des quatre collèges suivants :

- 1^{er} collège : représentants des entreprises et activités professionnelles non salariés (41 membres) ;
- 2^{ème} collège : représentants des organisations syndicales de salariés (41 membres) ;
- 3^{ème} collège : représentants des organismes et associations concourant à la vie collective de la région (35 membres) ;
- 4^{ème} collège : personnalités qualifiées (5 membres).

Félicitons donc chaleureusement notre président d'avoir été choisi pour une tâche, certes très lourde, mais que facilitera certainement le grand intérêt qu'il attache aux sujets dont seront saisies les trois commissions auxquelles il appartient : la commission de l'agriculture, de l'environnement et de la ruralité, la commission de la ville, de l'habitat et du cadre de vie, la commission des finances et du plan.

Avenue du Château : le point fin 2001

Devant l'émotion soulevée par l'éventualité d'un remplacement en une seule fois de l'ensemble des arbres de l'avenue du Château, le Comité a décidé de rassembler les données les plus objectives et les plus complètes pour réfléchir à d'éventuelles autres solutions. L'étude qu'il a réalisée pendant l'été 2001 a retenu un ensemble de critères concernant la situation, l'âge, l'état sanitaire, l'esthétique, les capacités de développement, l'isolement des sujets. Ainsi, en utilisant une nomenclature riche et précise, le Comité a pu réaliser une *analyse multicritère de tous les arbres*.

De cette analyse, il ressort que :

- sur les 520 emplacements possibles, il manque aujourd'hui 200 arbres soit près de 40%.
- sur les 320 sujets existants, un tiers ont moins de 30 ans. En général ces "jeunes" arbres ont été plantés de façon artisanale, dans une terre peu favorable et leur développement a été contrarié par les sujets voisins plus anciens. Leurs capacités de développement pour devenir les arbres majestueux convenant à cette allée et aptes à former des voûtes sont, le plus souvent, largement compromises.
- sur les 212 arbres anciens, on constate que :
- seul l'ensemble des 87 arbres, qui forme les deux alignements du quart Sud-Est, au-dessus du croisement avec la rue Obeuf, répond de façon satisfaisante à une majorité des critères étudiés.

➤ onze suites de sujets comprenant de 4 à 13 arbres et totalisant 75 sujets satisfont à une majorité des critères. Ces suites sont dispersées sur les différents alignements, mais 65 de ces arbres sont situés sur les deux alignements bordant la chaussée centrale de l'avenue.

Les conclusions détaillées de cette analyse, qui sont à la disposition des adhérents du Comité, ont été diffusées aux autorités ou associations intéressées. En particulier, elles ont été remises le 29 octobre aux participants à une réunion de concertation organisée par Madame Anita WEBER, nouvelle directrice des Affaires culturelles d'Ile-de-France et le sous-préfet de Boulogne-Billancourt.

Au cours de cette réunion de concertation, Madame WEBER a souligné la nécessité d'inscrire toute replantation dans un projet global de réhabilitation de la Grande Perspective, lequel comprend certes les abattages et replantations d'alignement, mais aussi deux points essentiels, le stationnement et la circulation des véhicules. "On doit tendre dans ce Domaine National vers un stationnement zéro, ainsi que vers une limitation stricte de la circulation". Madame WEBER proposera au Préfet de région la formation d'un comité de pilotage auquel participeraient les associations concernées afin que des décisions soient prises dès 2002.

Paulette GAYRAL

POUR VOTRE AGENDA

samedi 16 février 2002 à 15h

au gymnase René Leduc

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

.....

Avec l'Académie Meudonnaise

jeudi 7 mars 2002 à 20h45

au gymnase René Leduc

CONFERENCE par Marie-Thérèse HERLEDAN

**La constitution foncière aux XVIème et XVIIème siècles de
La Grande Perspective de Meudon**

.....

samedi 16 mars 2002 de 14h à 17h

OPÉRATION "FORÊT PROPRE"

Michel DAMOUR

Tapissier

54, rue de Rushmoor - 92190 MEUDON
01 46 26 27 60 et 01 45 34 21 84

LITERIE, SIÈGES, VOILAGES
DOUBLE RIDEAUX
RÉFECTION MATELAS
& SOMMIERS

F O R M' S

Fournitures Occasions Reprographie Maintenance Secrétariat

☎ 01 46 23 94 75

Fax 01 46 26 50 16

3, rue du Ponceau - 92190 MEUDON
(Continuité rue des Mouchettes - Près de la Mairie)

Ouvert du lundi au vendredi
9 h 30 - 12 h 30 / 15 h 00 à 19 h 00

- > PHOTOCOPIES ET FAX SERVICE
- > RELIURE - PLASTIFICATION
- > FOURNITURES DE BUREAU - TAMPONS ENCREURS
- > PAPETERIE
- > ENCREES - SUPPORTS SPÉCIAUX POUR IMPRIMANTES
- > TRAVAUX DE SECRÉTARIAT

Société d'Exploitation
des Établissements
L. WACQUANT

27, rue Marcel-Allégot, Bellevue
92190 MEUDON

☎ 01 45 34 12 01

COUVERTURE
PLOMBERIE EAU ET GAZ
Salles de Bains - Chauffe-bains,
Chauffe-eau à gaz et électriques
Chauffage gaz



GARAGE RABELAIS

CITROEN MEUDON

29-31, boulevard des Nations-Unies
92190 MEUDON

☎ 01 46 26 45 50

MÉCANIQUE - TÔLERIE
STATION SERVICE - VENTE

Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon. Siège social : 6, avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon

Prix : 3 euros

COMITÉ DE SAUVEGARDE DES SITES DE MEUDON

INFORMATION URGENTE SUR **LE POTAGER DU DAUPHIN**

Située auprès de l'avenue du Château, cette propriété de plus de 16 500 m² devrait être, incessamment, mise en vente. La Compagnie de Jésus, propriétaire depuis plus de 50 ans, a décidé de cesser toute activité sur les lieux **à la fin du mois de juin 2002** et de se retirer de Meudon. Il s'agit d'une nouvelle particulièrement importante et grave pour Meudon.

En effet, depuis 1946, année où ils acquièrent cette propriété, les Jésuites ont développé au Potager du Dauphin un centre consacré aux études slaves et, plus particulièrement, russes. Ainsi, Meudon, terre d'accueil de la diaspora russe depuis 1917, est devenu autour de Saint-Georges, puis de la Bibliothèque Slave -dont chacun s'accorde à dire qu'elle est unique- un lieu particulièrement important pour les études slaves et le développement des relations franco-russes par l'édition de revues, l'organisation de conférences, de cours de langues et de musique, l'enseignement pratique de l'art des icônes.

Le Potager du Dauphin - Saint Georges constitue aussi pour les meudonnais un lieu de rencontre et d'activités particulièrement actif et prisé grâce à l'ouverture du Centre sur l'ensemble de la population de la commune.

C'est tout cela qui va disparaître, juste au moment où les relations entre la France et la Russie ne peuvent que se développer. C'est une perte considérable pour notre ville et son potentiel de développement intellectuel, culturel, voire économique.

Au-delà de ces aspects, la mise en vente du Potager du Dauphin représente aussi une grave menace pour Meudon. Que vont devenir le parc et les bâtiments ? Il s'agit d'un *lieu historique* : la seule partie restante du potager du château, la dernière grande propriété de Meudon, des bâtiments chargés d'histoire. Compte tenu de sa situation au centre de la ville, de la taille de son parc, de la qualité des constructions et de sa proximité de l'avenue du Château (panorama), c'est aussi *un lieu stratégique pour l'urbanisme de Meudon, la vie des meudonnais et leurs diverses activités*.

De nombreux meudonnais, de nombreux membres de la diaspora russe, de nombreuses personnalités sont très émus. Une association ad hoc, « Le Potager du Dauphin maintenant », vient de se créer.

De cet événement, a priori attristant et inquiétant, peut, si les meudonnais le veulent et avec l'aide des autorités concernées, « sortir un bien ».

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon s'est, bien entendu, saisi du dossier.

Pour en savoir plus et apporter votre concours, vous pouvez vous adresser à :

Étienne GUÉ : 01 46 26 90 90 / egue@azdiffusion.fr

Vincent JALOUX : 01 46 26 41 59 / vincent.jaloux@wanadoo.fr

24 janvier 2002